



Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim

DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

AVIS

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE A ÉTÉ PRESCRITE DU **24 MAI 2016 au 24 JUIN 2016 INCUS** SUR LA DEMANDE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM EN VUE D'OBTENIR LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET L'AUTORISATION DE RÉALISER LES TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU SUR LE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM.

DES INFORMATIONS SUR LE PROJET POURRONT ÊTRE DEMANDÉES AUPRES DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM, RESPONSABLE DU PROJET. DES INFORMATIONS RELATIVES À L'ENQUÊTE PUBLIQUE POURRONT ÊTRE CONSULTÉES SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM. LA DÉCISION SUSCEPTIBLE D'INTERVENIR AU TERME DE L'ENQUÊTE EST UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT AUTORISATION ASSORTIE DU RESPECT DE PRESCRIPTIONS OU PORTANT REFUS D'AUTORISATION.

MONSIEUR JEAN-CLAUDE WEHRLE, CADRE DIRIGEANT DE LA SNCF A LA RETRAITE, A ÉTÉ DÉSIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.

MONSIEUR JEAN-PIERRE MEUILLET, COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE HONORAIRE DE LA POLICE NATIONALE, A ÉTÉ DÉSIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT.

PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE DOSSIER SERA DÉPOSÉ À LA MAIRIE DE WITTISHEIM OU LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE DES BUREAUX ET CONSIGNER SES OBSERVATIONS SUR LE REGISTRE OUVERT À CET EFFET OU LES ADRESSER PAR ÉCRIT AU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR AU SIEGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE EN MAIRIE DE WITTISHEIM.

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR RECEVRA PERSONNELLEMENT LE PUBLIC À LA MAIRIE DE WITTISHEIM AUX JOURS ET HEURES SUIVANTS :

1. Mardi 24 mai 2016 de 09 h 00 à 12 h 00
2. Samedi 28 mai 2016 de 09 h 00 à 12 h 00
3. Mercredi 1er juin 2016 de 09 h 00 à 12 h 00
4. Mercredi 8 juin 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
5. Vendredi 24 juin 2016 de 09 h 00 à 12 h 00

À LA FIN DE L'ENQUÊTE, LE DOSSIER COMPRENANT LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR POURRA ÊTRE CONSULTÉ DANS LES LOCAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM, EN MAIRIES DE SCHWOBSHEIM, SAASENHEIM, SUNDHOUSE, WITTISHEIM, BINDERNHEIM, SCHOENAU, BOESENBIESEN, RICHTOLSHEIM ET HILSENHEIM, À LA SOUS-PRÉFECTURE DE SELESTAT-ERSTEIN ET À LA PRÉFECTURE DU BAS-RHIN (BUREAU 212).